



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2020 de la commune s'établit comme suit :

En €		Crédits ouverts	Montants réalisés
Fonctionnement	Recettes	5 246 369.09	4 971 057.43
	Dépenses	5 246 369.09	4 302 460.67
Résultat de fonctionnement			668 596.76
Investissement	Recettes	3 770 631.79	1 876 232.96
	Dépenses	3 770 631.79	1 858 849.25
Résultat d'investissement			17 383.71
TOTAL RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE			685 980.47
Reprise résultat brut de l'exercice 2019			-417 013.85
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2020			268 966.62
Restes à réaliser (besoin de financement)			307 621.05

Le compte administratif de la commune retrace la comptabilité de l'ordonnateur. Il permet de vérifier sa cohérence avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal. Il permet de dégager le résultat de l'exercice comptable et le résultat cumulé.

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire à la COVID-19. En raison du premier confinement, le budget a été voté tardivement (10 juillet 2020), le fonctionnement de la commune en a été altéré aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

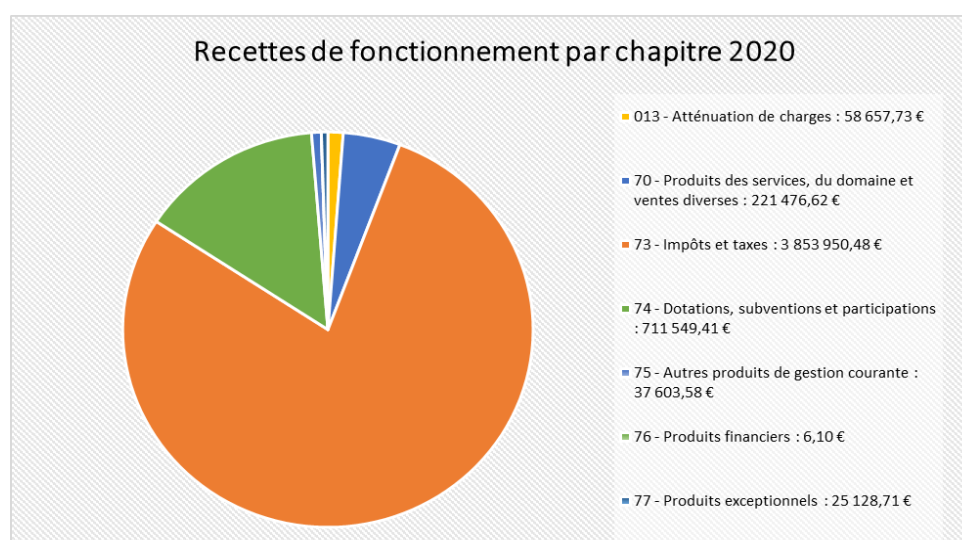
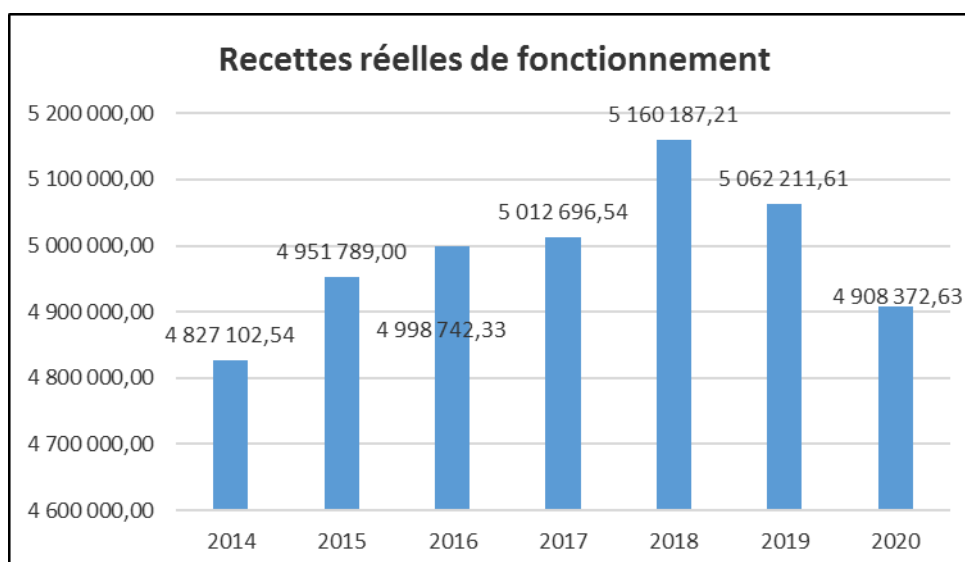
SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **4 908 372.63 €**.

Recettes de fonctionnement par chapitre	CA 2019	Prévisions BP + DM 2020		Evolution 2020/2019	
		Prévu	Réalisé	En %	En valeur
013 Atténuation de charges	106 735.61	53 000.00	58 657.73	-45.04 %	-48 077.88 €
70 Produits des services	301 149.79	232 261.00	221 476.62	-26.46 %	-79 673.17 €
73 Impôts et taxes	3 902 237.84	3 818 896.00	3 853 950.48	-1.24 %	-48 287.36 €
74 Dotations, subventions	711 278.09	656 572.00	711 549.41	0.04 %	271.32 €
75 Autres produits de gestion courante	33 642.43	36 278.00	37 603.58	11.77 %	3 961.15 €
76 Produits financiers	7.64	5.00	6.10	-20.16 %	-1.54 €
77 Produits exceptionnels	7 160.21	8 007.00	25 128.71	250.95 %	17 968.50 €
Total recettes réelles	5 062 211.61	4 805 019.00	4 908 372.63	-3.04 %	-153 838.90 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	48 836.26	62 684.80	62 684.80	28.36 %	13 848.54 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 111 047.87	4 867 703.80	4 971 057.43	-2.74 %	-139 990.44 €

A ces recettes de fonctionnement, il convient de rajouter l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2019 soit 378 665,29 €.



Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 3.04 % par rapport à 2019 et augmenté de 2.04 % par rapport à la prévision budgétaire. Cette baisse des recettes est due à la baisse des dotations de l'Etat dont la Dotation Forfaitaire (180 484 € en 2020 contre 206 518 € en 2019 soit -12.62 %) mais également à la crise sanitaire (salles municipales, écoles fermées...).

1 – Les atténuations de charges

Remboursement des arrêts maladie ordinaire, de longue maladie et de maladie de longue durée par Gras Savoye ou Groupama (2020) : 58 657.73 € (106 735.61 € en 2019).

2 – Les produits des services, du domaine et ventes

Chapitre en nette baisse par rapport à 2019 : 221 476.62 € (301 149.79 € en 2019)

- Stationnement et location voie publique : 1 772, 34 € (2 251.13 € en 2019) annulation de la fête du 1^{er} mai et du marché dominical pendant le 1^{er} confinement
- Travaux : 1 500,65 € (5 304.35 € en 2019)
- Redevances service à caractère culturel : 6 318 € (20 469 € en 2019) annulation de la saison culturelle
- Redevances à caractère social (ALSH, restauration, multi-accueil, voyages sportifs) : 193 389,01 € (257 895.79 € en 2019)

3 – Les impôts et taxes

Les ressources fiscales comprennent :

Libellé	2018	2019	2020		Evolution 2020/2019	
	Réalisé	Réalisé	Prévu	Réalisé	En %	En valeur
Taxes foncières et d'habitation	2 505 371€	2 577 762 €	2 620 451€	2 626 100 €	1.88 %	48 338 €

En 2020 l'augmentation des valeurs locatives était de 0.9 % (2.20 % en 2019). Les taux d'imposition ont quant à eux été reconduits :

- Taxe d'habitation 12,01 %
- Taxe foncière sur le bâti 12,77 %
- Taxe foncière sur le non bâti 46,21 %

Les autres recettes s'élèvent à :

- Attribution de compensation : 877 802.36 € après transfert de la gestion des eaux pluviales à Châteauroux-Métropole (966 344.36 € en 2019)
- FNGIR : 32 343 €
- Taxe finale sur la consommation finale d'électricité : 125 831.34 € (131 588.88 € en 2019)
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 57 603.35 € (70 373.70 € en 2019) (exonération de deux mois en raison de la crise sanitaire)
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 131 006.43 € (122 365.90 € en 2019)

4 – Les dotations, subventions et participations

La dotation forfaitaire représente 3.68 % des recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de la Dotation forfaitaire (DGF)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
533 442 €	433 410 €	333 554 €	263 050 €	238 912 €	206 518 €	180 484 €

La dotation de solidarité rurale s'élève à 66 141 € (68 162 € en 2019).

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de la fiscalité directe locale constituent des « variables d'ajustement ».

Elles s'élèvent à :

- 14 443 € (14 339 € en 2019) : compensation au titre des exonérations de la taxe foncière
- 90 004 € (83 043 € en 2019) : compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation

Les subventions versées par d'autres organismes, principalement les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'enfance et la petite enfance s'élèvent à 291 293.03 € (contre 265 400.69 € en 2019). Cette hausse s'explique par la compensation par la CAF des pertes de recettes des ALSH et des multi-accueils en raison de la fermeture de ces structures pendant le premier confinement.

5 – Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent 0.77 % des recettes réelles de fonctionnement soit 37 603.58 € (33 642.43 € en 2019). Il s'agit des revenus des immeubles (loyers, locations de salles, loyer de la poste...).

7 – Les produits exceptionnels

Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs, des produits des cessions de biens mobiliers (vente de la balayeuse 12 000 € et d'un terrain 6 500 €), du remboursement des sinistres par notre assurance soit 25 128.71 € (7 160.21 € en 2019).

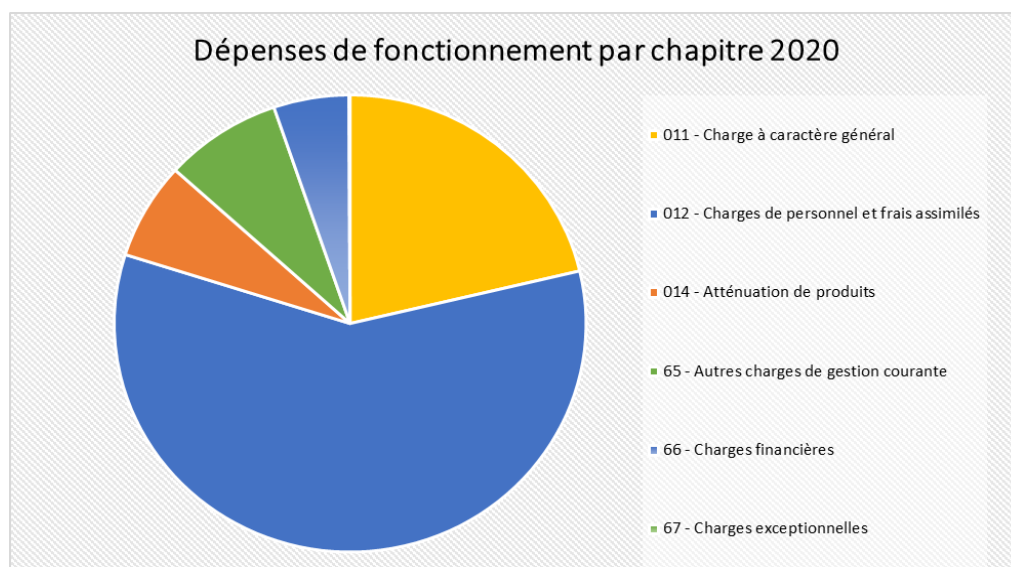
B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 072 002.58 € (4 336 337.27 € en 2019).

Le montant des charges rattachées à l'exercice s'élève à 68 346.82 €.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est la suivante :

Libellé en €	2019	2020		Evolution 2019/2020	
	Réalisé	Prévu	Réalisé	En %	En valeur
011 – Charges à caractère général	1 021 002.98	1 000 963.00	867 685.48	-15.02 %	-153 317.50
012 – Charges de personnel	2 448 176.12	2 470 134.10	2 384 931.68	-2.58 %	-63 244.44
014 – Atténuation de produits	277 253.71	278 500.00	278 343.66	0.39 %	1 089.95
65 – Autres charges de gestion courante	361 742.17	374 415.00	327 742.82	-9.40 %	-33 999.35
66 – Charges financières	226 577.06	218 060.20	210 332.92	-7.17 %	-16 244.14
67 – Charges exceptionnelles	1 585.23	3 050.00	2 966.02	87.10 %	1 380.79
Total dépenses réelles	4 336 337.27	4 345 122.30	4 072 002.58	-6.10 %	-264 334.69
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	200 812.66	211 958.09	230 458.09	14.76 %	26 645.43
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 537 149.93	4 557 080.39	4 302 460.67	-5.17 %	-234 689.26



1 – Les charges à caractère général

Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement, les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2019 : 867 685.49 € contre 1 021 002.98 € en 2019 soit – 15.02 %. Cette baisse est due à la crise sanitaire, surtout au premier confinement, période où les services ont fonctionné au ralenti ou ont été totalement fermés pendant deux mois.

La plupart des postes sont en diminution :

- 6042 – Achat de prestations de services : crédit annulé 10 000 € - Activités piscines pour les scolaires
- 60622 – Carburants : 18 273.79 € (24 743.41 € en 2019)
- 60623 – Alimentation (restauration scolaire, Le Manège, la saison culturelle, papiers d'actu...) : 68 778.83 € (97 610.24 € en 2019)
- 60633 – Fournitures de voirie : 7 234.19 € (27 084.41 €)
- 61551 – Entretien matériel roulant : 17 300.52 € (30 348.70 € en 2019)
- 6232 – Fêtes et cérémonies : 49 304.27 € (61 859.42 € en 2019) Annulation des vins d'honneur et de la saison culturelle

Un poste en augmentation :

- 6262 – Frais de télécommunications 49 304.27 € (29 869.22 €) Envoi de messages par Everyone à la population pendant la crise sanitaire.

Les voyages scolaires ont été annulés. Ils sont reportés sur 2021. Les Temps d'Activités Périscolaires ont été interrompus une bonne partie de l'année. La plupart des manifestations ont été également annulées. Les spectacles de la saison culturelle sont également reportés sur 2021.

2 – Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement : 58.57 % (2 384 931.68 €) des dépenses réelles de fonctionnement contre 56.46 % en 2019 (2 448 176.12 €).

2020 se caractérise par le non-remplacement des agents placés en maladie en raison de la pandémie à la COVID-19 et des confinements successifs.

Principaux mouvements de personnel :

- Recrutement de 9 agents statutaires dont 1 agent à temps non complet (25 h/semaine)
- Départ en retraite de 2 agents
- 2 agents en congé longue maladie ou maladie de longue durée
- Recrutement de 2 vacataires au 1^{er} septembre 2020 pour la surveillance des entrées et des sorties d'écoles

Le nombre de jours d'absence du personnel en maladie ordinaire est en diminution : 1524 jours (titulaires) de maladie ordinaire, de maladie de longue durée ou de longue maladie à rapprocher des recettes encaissées au chapitre 013 Atténuation de charges (recettes de fonctionnement).

Par comparaison en 2019 : 1727 jours de maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée (titulaires et contractuels).

Le nombre d'agents titulaires est de 73 agents (statutaires et contractuels) au 31 décembre 2020 (71 en 2019).

3 – L'atténuation de produits

Ce chapitre concerne le reversement à la ville de Châteauroux ainsi que la contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone industrielle de Châteauroux, une convention a été passée en 1964 modifiée par avenant en 1999 lors de la création de l'agglomération. La commune reverse chaque année 67 % des taxes sur le foncier bâti et non bâti à la ville de Châteauroux. Le montant du reversement varie avec la revalorisation des valeurs locatives et des entreprises implantées sur cette zone. En 2020, le reversement est de 188 507.66 € (187 232.71 € en 2019).

Notons que la commune reversait 67 % de la taxe professionnelle des entreprises de la zone industrielle à la ville de Châteauroux. Ce produit se trouve désormais inclus dans l'attribution de compensation de Châteauroux et non dans celle du Poinçonnet.

Le FPIC a été appliqué pour la première fois en 2012. Depuis, il monte progressivement en charge pour atteindre à terme au maximum 2 % des recettes fiscales des collectivités concernées, soit :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
20 172 €	33 557 €	49 468 €	78 183 €	101 751 €	99 449 €	90 021 €	89 835 €

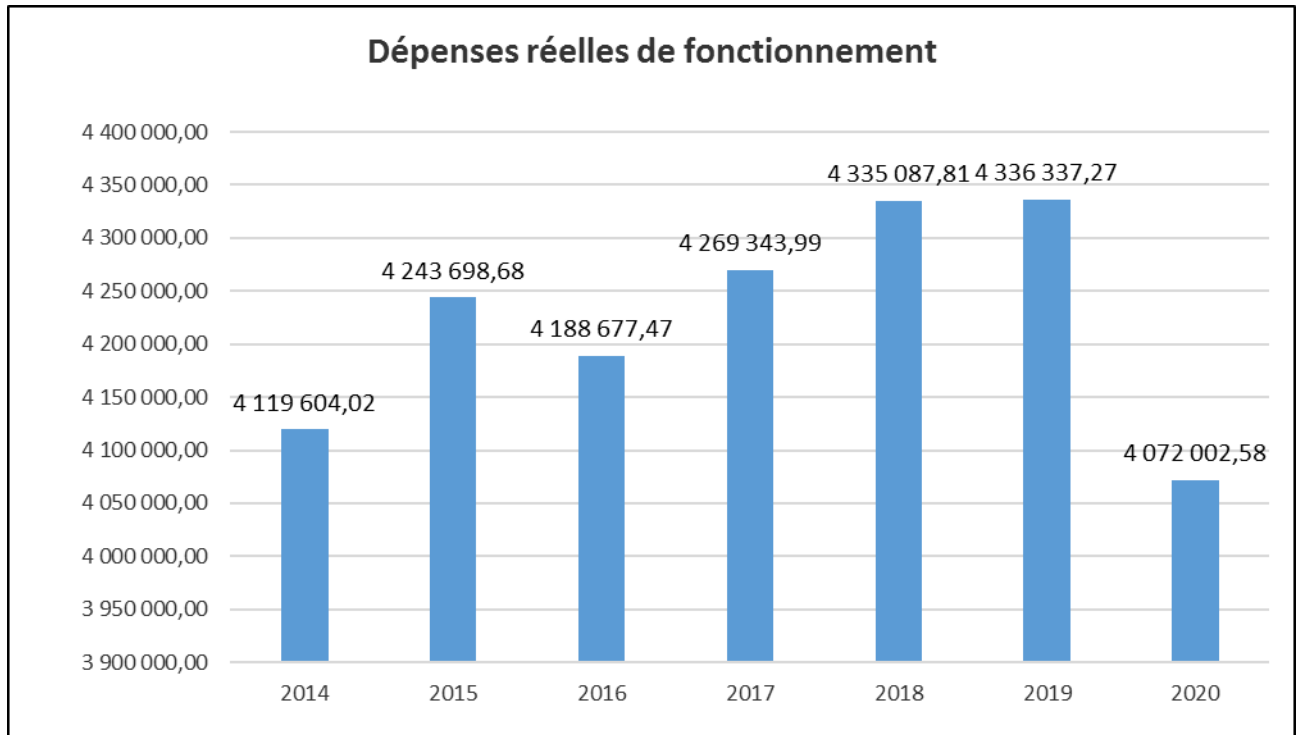
4 – Les autres charges de gestion courante

Elles représentent 7.76 % des dépenses réelles de fonctionnement soit 316 152.82 € (361 742.17 € en 2019). Elles comprennent principalement les indemnités des élus, charges sociales, frais de mission, formation, les contributions obligatoires : SPA, FOL centre de loisirs, les frais de scolarité à la ville de Châteauroux, la participation au fonctionnement de la maison médicale, les subventions aux associations et la subvention au CCAS.

5 – Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 210 332.92 € et représentent 5.17 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2019 les charges financières s'élevaient à 226 577.06 € soit 5.23 % des dépenses réelles de fonctionnement.

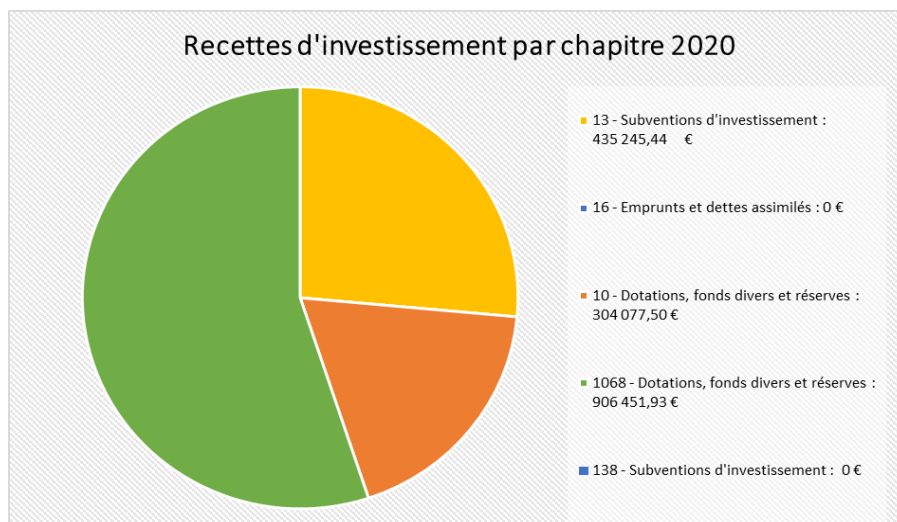
Depuis 2014, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :



II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 645 774.87 € hors virement de la section de fonctionnement. Les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 1 022 505.84 €.

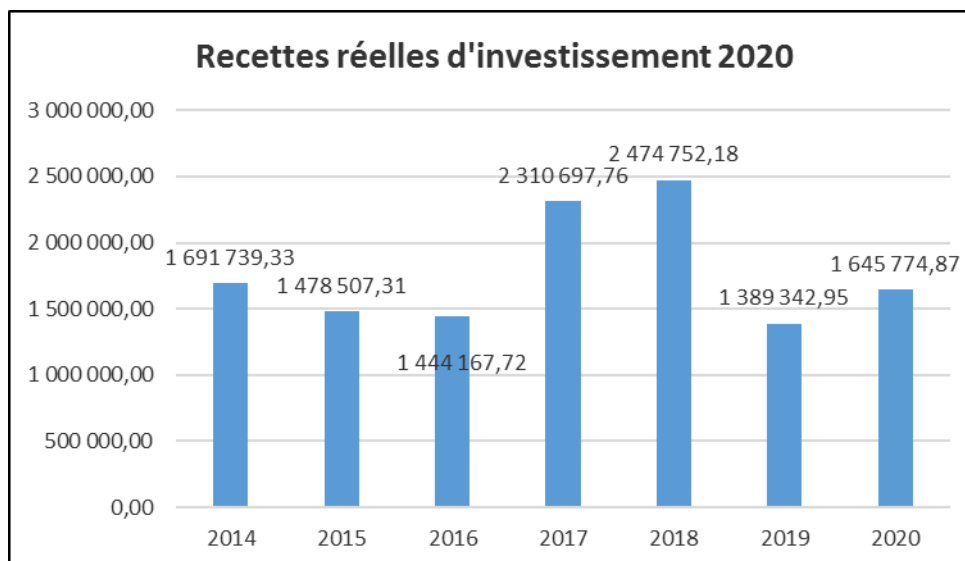


Les recettes réelles d'investissement comprennent entre autres les subventions d'investissement (Etat, Région, Département), le FCTVA 274 051.42 € (158 433.96 € en 2019), la taxe d'aménagement 30 026.08 € (89 503.83 € en 2019).

Un emprunt de 740 000 € a été réalisé auprès du Crédit Agricole. Il est inscrit en Restes à Réaliser (versement le 15 janvier 2021).

Les subventions d'investissement s'élèvent à 435 245.44 € (539 464.82 € en 2019).

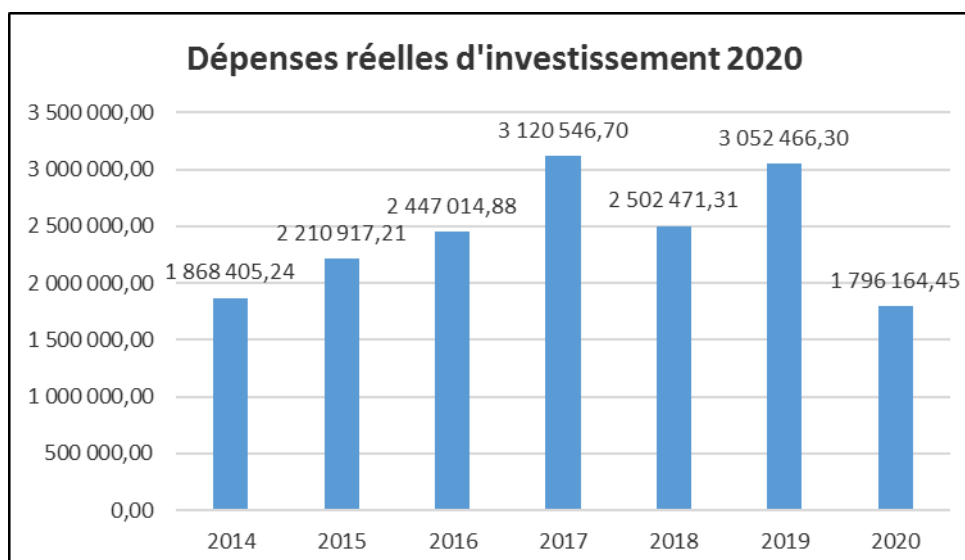
L'évolution des recettes réelles d'investissement est la suivante :



B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 796 164.45 €. Les restes à réaliser dépenses sont de 714 884,79 €.

Depuis 2014, l'évolution est la suivante :



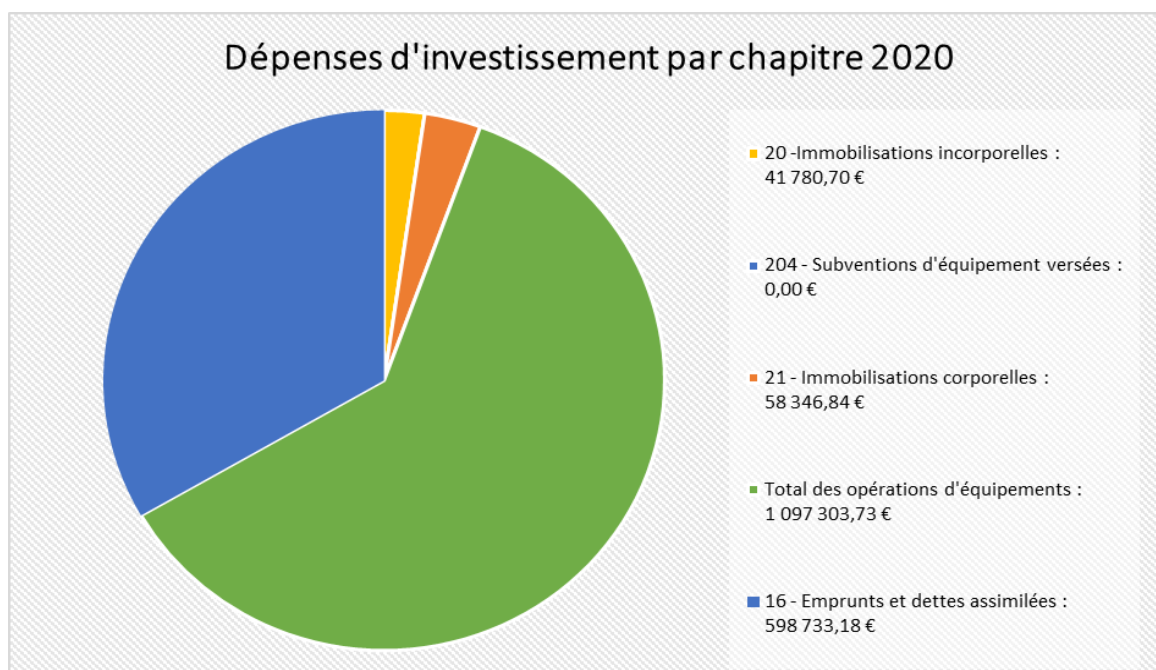
Les principales opérations d'équipement réalisées en 2019 sont les suivantes :

↳ Autres opérations d'équipement

- Concessions et droits similaires (logiciels)	39 522.30 €
- Autre matériel et outillage (matériel, illuminations Noël...)	42 102.18 €
- Autres installations, matériel et outillage technique (CTM)	1 168.10 €
- Matériel de transport (camion CTM)	0.00 €
- Matériel de bureau et informatique	2 322.00 €
- Mobilier	4 308.89 €
- Autres immobilisations corporelles (petit matériel)	8 444.67 €

↳ Opérations

- Op. 29 Réhabilitation du stade de foot	0.00 €
- Op. 3218 Ecoles 2018	1 407.60 €
- Op. 38 Aménagement zone de l'ancienne forge HRPA	289 350.04 €
- Op. 39 Agrandissement du gymnase	122 110.54 €
- Op. 40 Ecoles 2019	29 320.00 €
- Op. 41 Voirie éclairage public 2019	33 765.18 €
- Op. 42 Bâtiments 2019	38 337.76 €
- Op. 43 Vidéosurveillance 2019	85 814.11 €
- Op. 44 Voirie et éclairage public 2020	55 672.20 €
- Op. 45 Ecoles 2020	415 145.10 €
- Op. 46 Bâtiments 2020	25 085.98 €



III – RATIOS FINANCIERS

Les principaux ratios financiers sont les suivants :

Informations financières – ratios	Valeurs 2020	Moyennes nationales de la strate
1 – Dépenses réelles de fonctionnement / population	689.09	967.00
2 – Produit des impositions directes / population	448.83	495.00
3 – Recettes réelles de fonctionnement / population	838.89	1 088.00
4 – Dépenses d'équipement brut / population	212.52	304.00
5 – Encours de la dette / population	1 163.58	775.00
6 – DGF/population	42.15	152.00

IV – DETTE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le capital de la dette remboursé en 2020 est de 598 733.18 € (562 474.44 € en 2019).

Au 31 décembre 2020 le montant de l'encours de la dette restant dû était de 6 209 351.48 €, il est de 6 808 084.66 € au 31 décembre 2019 soit une baisse qui va dans le sens de l'objectif fixé à savoir maintenir l'encours de la dette voire si possible le réduire progressivement.

La capacité d'autofinancement ou épargne brute est en augmentation et permet d'améliorer notre capacité de désendettement.

Les résultats d'exploitation permettent de maintenir un niveau d'épargne brute régulier depuis 2015 ce qui nous permet de continuer à investir, à rembourser notre dette et à emprunter.

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	7 105 129.58	7 094 636.16	7 091 534.25	7 070 559.10	6 808 084.66	6 209 351.48
Capacité de désendettement au 31 décembre	9.56 ans	8.37 ans	9.5 ans	8.57 ans	9.40 ans	7.63 ans
Epargne brute	742 989 €	847 362 €	777 848 €	825 099 €	724 401 €	814 207 €
Epargne nette	349 439 €	416 869 €	294 746 €	304 124 €	161 927 €	215 474 €

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 de la commune.